

9 - Les contradictions au sein des MUR : lettre de Frédéric Fortoul, membre du directoire régional à Avinin, membre du CD des MUR

Source : AN, 72 AJ 65

Pierre (Fortoul) à Talbert (Avinin), le 16/3/44.

.....

En ce qui concerne la région, je vous signale que les gens perdent peu à peu confiance dans la résistance et cela dans tous les domaines. La question maquis sur laquelle je vous ai fait parvenir un rapport il y a quelques jours en est une des raisons, mais je crois que les questions d'ordre politique et financière en sont aussi des raisons sérieuses.

Certains de nos départementaux sont des incapables en ce sens qu'ils sont inactifs, c'est-à-dire qu'ils ne font aucune action antiallemande en dehors de la propagande ou du service social. Maintes fois les résistants nous reprochent de leur donner comme chefs des incapables. Je suis en désaccord à ce sujet avec Maxence (Juvénal), car, lui estime que nous ne pouvons prendre comme départementaux que les leaders des anciens partis politiques, les autres gens ne représentant rien et étant des inconnus. Je prétends que, seuls, doivent diriger la résistance les gens qui se sont faits remarquer depuis 4 ans par leur activité anti-allemande. Le peuple résistant est bien de cet avis et est complètement détaché, voire même hostile à ses anciens chefs politiques dont souvent le seul but actuel est d'être en relation avec la Résistance, mais en ayant le minimum d'activité.

Courage prudent !

Jamais aucune des personnes que je propose n'a été acceptée comme départemental. Dans tous les départements sauf le Var, mon représentant est tenu à l'écart de l'activité théorique, et nulle part il n'émerge sur le budget.

Les G.F. dont je m'occupe plus particulièrement ont touché d'octobre à janvier inclus 200.000 sur un budget total de 4.556.000 non compris le maquis, mais l'A.S. a touché 1.080.000 dans la même période et n'a pas fait dans l'ensemble un centième seulement des opérations réalisées, n'ayant manifesté son existence que dans les Basses-Alpes ; plusieurs des équipes de G.F. nous ont abandonné; en particulier, je n'ai jamais pu payer régulièrement l'équipe qui a fait à Nice l'opération de la conférence Henriot qui coûta la vie à 7 ou 8 miliciens.

L'A.S. n'a jamais été capable d'avoir en permanence un homme se déplaçant sur chaque département pour maintenir les liaisons. J'ai sans cesse composé des sizaines dans tous les

endroits où je me déplace de Nice à Marseille et à Briançon ; je signale les chefs aux départementaux, sauf deux groupes de 30 dans le Var, jamais aucun n'a été contacté.

(suivent divers griefs contre Juvénal)

Aujourd'hui, j'ai besoin des quelques renseignements suivants que je vous prie de bien vouloir me communiquer :

1/ Pourquoi le C.D. procède-t-il à des désignations sans les faire en accord avec nous .
Ex. : désignation récente d'un chef A.S. (ceci en dehors de toute question de personne).

2/ Pourquoi les membres du C.D. ne répondent-ils jamais à notre correspondance personnelle ? Ex. : je réclame depuis longtemps à Salard (Copeau) une lettre de Mariani à laquelle je tenais et que j'avais à peine lue.

3/ Pouvez-vous m'indiquer les sommes que vous remettez à Labarthe (Montiès, responsable maquis R2), pour les maquis, depuis le 1er octobre et si vous lui avez confié d'autres fonctions ?

4/ Au sujet du S.R. des mouvements unis : ce service touche-t-il une subvention de son national ? Pourquoi n'avons nous pas le droit de posséder une copie de tous les renseignements passés par ce service ? Quelques rares renseignements de sécurité m'atteignent seulement.

5/ Pourquoi le C.D. crée-t-il des services en désignant à la verticale ? Ex. : création du premier F.U.J.

6/ Enfin je vous demande de bien vouloir me faire préciser si les 3 membres du comité régional sont en principe égaux (l'un des trois étant désigné pour recevoir le courrier, le budget etc...) et doivent se tenir réciproquement au courant de tout, ou si, un seul doit gouverner en tenant compte aussi peu que possible de l'avis des deux autres.

Nous nous rencontrons assez souvent tous les trois, mais en fait nous ne travaillons pas en collaboration et je le déplore amèrement. En ce qui concerne les maquis dont je suis particulièrement chargé, Max (Juvénal) s'est arrangé de façon à ce que le peu de contrôle que nous avons pu arracher à Labarthe, soit exercé en fait par son ami Michel (Martin-Bret). Je n'exerce donc qu'une espèce de surveillance pénible.

Nous avons créé un journal régional " La Provence Libre ", en décembre ; je n'ai pas eu un seul exemplaire du N°1, ni des suivants.

Je vous avoue que je regrette parfois la lointaine époque où je travaillais seul avec notre association " La Libération " que j'avais créée en janvier 41, un mois après mon évasion, avec quelques ouvriers de l'arsenal de Toulon, et qui 2 ans après dépassait largement le cadre départemental; nous n'étions pas encombré par un tas de gens représentatifs qui sont en fait des entraves à la Résistance et qui sont totalement indifférents aux souffrances endurées par les héros de chez nous.

Si la guerre devait durer encore longtemps je crois que le jour viendrait où il (y) aurait, d'une part, les officiels de la Résistance avec leur budget et le pouvoir officiel et, d'autre part, les vrais résistants qui font de l'action anti-allemande, sans budget et obscurément. Ce sont ceux-là que je m'efforce toujours d'unir et d'aider. Je crois que vous me connaissez assez pour savoir que je me découragerai jamais et que je lutterai toujours.

.....

A - Rapport d'activité du COR

REGION F.1.

ACTIONS. Dans le C.M.R. du 6.6.44 nous avons décidé que notre région devait atteindre un minimum d'actions correspondant à une action par jour.

1er Sous Secteur (littoral des Maures). À cet endroit les actions désignées n'ont pas été réalisées dans la 1ère quinzaine - pour le motif suivant le chef de ce sous-secteur (Celebonovitch) ayant un contact avec le F.N. a subi l'influence de ce dernier quant au débarquement qui devait avoir lieu dans ce coin à une date fixée, croyant à cet évènement qu'il pensait imminent il décida de son propre chef le repli de ces effectifs légaux dans la (1.A), croyant de ce point être en mesure de pouvoir continuer les actions dans localités de la côte et d'autre part se trouver derrière les forces ennemies pour faire la guérilla - Ayant une entrevue avec lui et me trouvant devant le fait accompli, je lui fit comprendre que notre position à cet égard n'était pas envisagé de cette façon. Après 10 jours de maquis et les évènements attendus ne s'étant pas produit, il décida d'après son dernier rapport de faire revenir ces gars à leur poste respectif. Je pense que maintenant, il rattrapera le temps perdu et que les leçons de l'expérience tentée porteront leur fruit.

2ème Sous Secteur (Var intérieur) - Dans cette partie du département les actions de sabotage ont continué, une action d'investissement du pays de (2.V) (Aups) l'exécution d'un milicien à (3X) (Salernes), récupérations à (4A) non réussies, des gars entraînés du détachement (5R) (Battaglia ?) sont souvent à l'origine de ces actions. le détachement (6.M). (Robert ?) lui aussi participe activement au travail, le reste des effectifs pour la plupart nouvellement créés manque de cadre, mais nous faisons le nécessaire pour y remédier.

3ème Sous Secteur (région toulonnaise) - Comme précédemment indiqué ce sous secteur est en complète réorganisation pour ne pas dire constitution, quelques petites actions prélude à d'autres plus importantes ont été réalisées. J'ai l'espoir que ce coin va démarrer sérieusement.

RECRUTEMENT - 1er S/S - une dizaine de gars sont rentrés dans nos rangs dans la 1ère quinzaine.

2ème S/S. Après le travail fait à (2V) le CE du (7E) nous a signalé une quarantaine de gars qui ont rejoint immédiatement après l'action et dont nous n'avons pas encore le contrôle effectif. 4 autres gars ont été formés à (1 S).

3ème S/S - Une trentaine de gars sont en formation à (9C.)(10 S)(11T)et 12(O).

ARMEMENT. MATERIEL - De grandes difficultés nous sont faites pour l'armement des gars. surtout dans le 1er et 3ème S./S. la fourniture de matériel est aussi inexistantes pour ces sous secteur ce qui gêne beaucoup le développement et l'entraînement de nos gars nouvellement formés. néanmoins nous espérons solutionner cette grave question car nous avons fait appel à l'appareil polo (le Parti) qui lui possède dans le 2ème S/S. de grandes possibilités sur ces points - la question des transports est le point crucial de cet état de chose, mais nous envisageons là aussi les moyens rapides pour y remédier.

Conclusions. Le trio régional ayant comme tu le sais subit des mutations il en résulte malgré tout de petites difficultés d'adaptation qui seront vite surmontées, j'ai pour ma part l'impression que l'appareil polo a une confiance assez réduite à notre égard ce qui n'est pas fait à mon point de vue pour faciliter notre travail commun, espérant que tout s'arrangera pour le mieux, j'ai confiance dans la réalisation prochaine de notre grande tâche que nous avons tous à cœur de mener à bien

Le 20.6.44 Le C.O.R. F1
Brunet 93059

Source : arch. privées, rapport manuscrit du COR Vautrin au COIR Blézy.

B - Lettre d'Amigas, secrétaire départemental du MLN à Hermann, secrétaire régional

Thoniers à S.G. RSK

le 28/6/44.

à Montgeron (Hermann) S.G.

Mon Cher Ami,

J'ai bien reçu hier soir, 27 courant, votre envoi dont je vous remercie ; je vous signale, que lors du contrôle des liasses, nous avons constaté qu'il manquait un billet de 500 francs à l'une d'elles. C'est donc de pareille somme qu'il faudra créditer le compte de Thoniers (Var), en n'oubliant pas, que sur votre demande, j'ai payé à Marcelle la somme de 4000 francs. Pour cette dernière, et conformément à l'habitude de Thoniers, j'ai fait signer un reçu de pareille somme, que je tiens à votre disposition.

Je suis très heureux d'apprendre que nous aurons deux ou trois courriers par semaine ; vous n'ignorez pas que les liaisons habituelles sont devenues impossibles et c'est avec une réelle satisfaction que je profite de l'occasion que vous m'offrez pour vous faire parvenir mon courrier déjà vieux.

Je n'ai pu, malgré votre demande, loger votre messenger ; après que votre courrier me fut parvenu hier au soir, il m'a été impossible de le repêcher ; bonne note est prise pour l'avenir.

Lors de notre dernière entrevue avec Levallois (Rossi), entrevue qui remonte déjà à huit jours, ce dernier nous donna l'assurance que nous allions recevoir incessamment des fonds nous permettant de faire face aux exigences créées par le déclenchement des plans vert et rouge. Levallois nous avait promis un budget de 2 ou 3 mois d'avance, budget qui nous aurait permis de faire face aux événements actuels. Je vous transmets diverses demandes de l'un de mes chefs d'arrondissement qui vous donneront une vue d'ensemble de la pénible situation du département au point de vue financier (je vous demande de bien vouloir me retourner ce document par le plus prochain courrier).

Afin de parer au plus pressé, je me permets de faire parvenir à Mistral (Garrus), pour le maquis, la somme de cinquante mille francs, que je prélève sur les fonds S.S. (Service social) dans l'espoir qu'un très prochain envoi me permettra de régulariser.

Mon cher Montgeron (Hermann), je m'adresse à vous ne sachant pas si Maxence (Juvénal) se trouve à la Région ; je vous demande instamment de bien vouloir faire le nécessaire de toute urgence afin que nous puissions, au plus tôt, parer au plus pressé.

Votre courrier m'étant parvenu tard dans la soirée d'hier 27, il ne m'a pas été possible de joindre le Président du Comité de Libération, je dois voir Duquesne (Arnal) ce matin et ne manquerai pas de le mettre au courant. Je compte sur vous pour que le nécessaire soit fait au plus tôt auprès du Patron.

Bien amicalement votre

Deloncle (Amigas).

Pièces jointes à me retourner d'URGENCE :

Une note sur maquis du 26/6/44 N°1

" " du 12.5/44 N°2

" " pour FFI du 12/5/44 N°3

Source : arch. Amigas, texte dactyl.

11 - La Libération : une prise du pouvoir dans l'ordre

A - Appel du préfet à la population varoise

Les heures d'émouvante grandeur que traverse le pays placent tous les Français en face de devoirs nouveaux. Ces devoirs et les responsabilités morales qui s'y rattachent, augmentent et se précisent au fur et à mesure que les Armées Françaises et Alliées, en libérant le territoire national, nous rendent nos biens et nos libertés.

Le Département du Var connaît désormais l'ivresse de sa résurrection et il est prêt, nous en sommes convaincu, à se montrer digne des nobles sacrifices consentis par ses enfants qui ont combattu ou qui combattent dans les rangs de la Résistance ou dans les unités de notre vaillante Armée reconstituée.

*

* *

Placé par la confiance du Gouvernement de la République que préside avec tant d'éclat le Général DE GAULLE, au poste de Préfet du Var, nous nous efforcerons de nous montrer digne d'un si grand honneur.

Animé par la passion du bien public, guidé par le souci de servir de toutes nos forces la Patrie et la République, nous entendons nous consacrer avec foi, avec ardeur et avec conscience, à la défense des intérêts généraux qui nous sont confiés

*

* *

Je salue avec ferveur, au nom de vous tous, les valeureuses divisions venues d'Afrique du Nord, d'Angleterre ou de la lointaine Amérique, pour libérer le sol national. Les Armées des grandes Démocraties assurent, une fois encore, mais désormais d'une manière définitive, le triomphe dans le monde des idées de Justice et de Liberté.

Vous manifesterez votre reconnaissance à ces héroïques soldats du droit, en leur procurant avec empressement tout ce qui sera de nature à faciliter l'accomplissement de leur mission grandiose.

Vous n'oublierez pas d'associer, au cours des manifestations patriotiques, la vaillante armée des Républiques Soviétiques qui prend une part si glorieuse et si déterminante dans le triomphe final des Démocraties.

Varois et Varoises, une tâche immense nous appelle. Elle embrasse tout le champ de l'activité humaine.

Nous comptons sur votre vibrant patriotisme, sur la pleine conscience de vos devoirs envers le pays et ses nouvelles institutions pour aboutir rapidement aux améliorations dans l'ordre moral, social et économique que vous attendez légitimement des pouvoirs publics.

Notre tâche se trouvera ainsi grandement facilitée par votre collaboration spontanée et durable.

Elle sera aidée aussi par la collaboration amicale, confiante et clairvoyante du Comité départemental de la Libération, organisme dont l'activité continuera à être d'une extrême importance durant les semaines ou les mois à venir. Par sa composition même, le Comité Départemental est l'expression fidèle et magnifique de toutes les tendances et de toutes les confessions qui se sont symboliquement soudées, dès l'origine, pour le grand combat de la Libération. Interprète qualifié de votre pensée, pleinement instruit des besoins collectifs, le Comité trouvera toujours auprès du représentant du Gouvernement l'attention empressée due à sa haute autorité morale.

Nous savons pouvoir compter aussi sur une Administration Municipale bientôt reconstituée et dont la composition répondra à la fois au vœu du pays et à la nécessaire préoccupation de respecter les principes permanents de la légalité républicaine.

C'est dans le même esprit d'ailleurs que vont être rapidement reconstituées les grandes assemblées professionnelles (Chambre de Commerce, Chambre d'Agriculture et Chambre des Métiers) appelées à jouer un rôle de premier plan dans la vie économique du pays. Enfin, un corps de fonctionnaires épuré et animé d'une foi nouvelle, nous aidera à fixer le climat psychologique propre à faire germer et à cristalliser les sentiments de confiance, d'estime et de considérations réciproques qui doivent présider aux rapports toujours plus fréquents entre Administrations et administrés.

*

* *

Varois, où que vous soyez, quelle que soit la dispersion à laquelle ont pu vous contraindre les événements de ces derniers mois, nous connaissons vos besoins et vos soucis, vos préoccupations, vos peines et vos deuils.

Nous nous inclinons avec douleur et respect devant toutes les victimes de cette longue et si cruelle épreuve. Nous saluons indistinctement, avec une émotion poignante, tous ceux qui sont morts au combat ou qui ont péri de mauvais traitements dans les prisons ou les camps de concentration. Nous nous inclinons bien bas devant leurs familles éplorées. Nous saluons tous ceux qui, également soldats d'une grande cause, ont connu ou connaissent encore les tortures physiques et morales qu'un ennemi impitoyable et sans conscience leur a fait endurer.

Nous n'aurions garde d'oublier, dans nos témoignages émus de sympathie, les victimes malheureuses des bombardements, que les exigences d'une guerre implacable ont rendus inévitables.

Le Département du Var sort meurtri de cette douloureuse épreuve. Toulon, la grande et fière Cité dont vous êtes tous si justement orgueilleux, a payé dans des conditions tragiques son trop lourd tribut de guerre. D'autres villes et villages ont été également amputés et saignent de mille blessures.

Avec vous tous, avec l'aide des pouvoirs publics, nous panserons leurs plaies et nous nous efforcerons de rendre aussi rapidement que possible à ce coin si attachant de votre belle Provence, cette splendeur que le lustre de ses souffrances et de ses déchirements rendra encore plus éclatante et plus émouvante.

*

* *

Sans éloigner de nos pensées, le culte dû à la douleur et au sacrifice, nous devons laisser libre cours à un bienfaisant et magnifique enthousiasme consécutif aux grands évènements dont vous percevez l'intérêt supérieur et la prodigieuse portée historique.

Chacun de nous doit se montrer digne d'une aussi grande époque. Il n'y a plus de place pour les paresseux, les parasites, les hésitants. Tous doivent se dresser dans un sursaut d'exaltation patriotique, afin de rendre à notre pays sa puissance de rayonnement que vingt siècles d'histoire glorieuse lui ont consacré.

Pour cette grande entreprise de salut national, des disciplines collectives seront nécessaires. Elles aideront à supporter avec une mâle résignation, les mesures quelquefois sévères que le Gouvernement pourra être amené à prendre pour le bien commun.

Une sensation d'ordre, le sentiment du respect absolu de la loi, de la personne humaine et des biens, le sérieux et l'assiduité dans le travail, le souci de la probité dans tous les domaines, la notion élevée du devoir d'entraide et de générosité, constituent les facteurs moraux et psychologiques qui, seuls, peuvent créer le climat propre à favoriser le développement de ces disciplines collectives. Nous userions de toute l'autorité que nous confèrent les textes pour les imposer, si la nécessité s'en faisait sentir, tellement nous sommes pénétrés de leur vertu salvatrice et de leur haute signification humaine.

*

* *

Une œuvre de justice nécessaire va s'accomplir. Des crimes abominables contre la Nation et contre les patriotes doivent être expiés. Des magistrats et des citoyens qualifiés requerront contre les coupables dans la sérénité de leur conscience de juges. Ils doivent prononcer en pleine indépendance. Vous serez tenus informés des décisions intervenues.

Nous vous demandons, quant à vous, d'une manière particulièrement pressante, de continuer à accomplir votre devoir professionnel et social dans l'ordre, dans la discipline et avec la dignité que confère la qualité de citoyens d'un pays libre.

Beaucoup parmi les jeunes, nous en sommes convaincu, vont s'enrôler dans les bureaux de recrutement avides d'apporter ainsi à l'Armée renaissante, le témoignage de leur foi patriotique et de leur enthousiasme frémissant. Nous ne pouvons que les féliciter et les encourager à suivre ainsi les impulsions de leur sang généreux.

Les femmes qui ont si souvent, au cours de ces dernières années, donné des exemples des plus hautes vertus civiques, ne failliront pas davantage à leur mission. Une tâche délicate, parfois rude, toujours belle et noble, exigera d'elles toutes les ressources qu'elles puiseront dans la vocation du devoir et du sentiment inné de la générosité et de la compassion.

*

* *

Varois, quelle que soit votre situation, que vous habitiez la ville ou la campagne, vous aurez à cœur d'apporter, ainsi que l'ont fait d'ailleurs vos compatriotes qui ont connu dès le 15 août l'ivresse de la libération, votre concours spontané et total aux armées de débarquement encore stationnées sur le territoire du département. Il faut que ces vaillants soldats gardent de leur passage chez nous, le souvenir d'un accueil chaleureux, enthousiaste et particulièrement cordial.

*

* *

Quelques-uns d'entre vous, égarés par une propagande mensongère et traîtres à la Patrie, ont pu croire de bonne foi que l'intérêt du pays devait les tenir éloignés de toute idée de Résistance. Nous espérons que les événements actuels leur auront fourni la preuve de l'universelle suprématie des valeurs morales, grâce auxquelles les peuples libres et fiers arrivent toujours à briser le joug des forces d'oppression.

La plupart de ceux qui ont ainsi méconnu les enseignements de l'histoire et qui ont commis la faute de s'écarter des grandes traditions françaises doivent regretter amèrement leur erreur !

Si l'attitude passive de ces Français n'a revêtu à aucun moment un caractère hostile, s'ils ont enfin compris les possibilités de redressement d'un peuple qui lutte pour son indépendance, leur devoir leur commande impérieusement aujourd'hui de rallier sans réserve la grande communauté nationale.

*

* *

Citoyens ! c'est sur des paroles d'union entre Français, c'est sur une exhortation à la concorde nationale dont seuls doivent être exclus les traîtres, les tarés et les lâches, que nous terminerons cet appel à la population.

CLAVIERS	RAMATUELLE	FLASSANS
CALLAS	GASSIN	MONTFORT S/ARGENS
SEILLANS	CAVALAIRE	AUPS
CALLIAN	CROIX-VALMER	MONTMEYAN
MONTAUROUX	COGOLIN	ARTIGNOSC
BROVES	LA MOLE	BAUDUEN
LORGUES	CARNOULES	BEAUDINARD
FLAYOSC	BRIGNOLES	REGUSSE
VILLECROZE	TOURRETTES	POURRIERES
SALERNES	LE CANNET DES MAURES	GINASSERVIS
SALERNES	TANNERON	SOLLIES-PONT
PIGNANS	BARJOLS	AMPUS
	CARCES	

Après en avoir pris possession, ont constitué le Comité de Libération Nationale. Ont procédé à l'épuration (salopards, miliciens, marché noir, collaborateurs, agents de la gestapo).

Ont organisé la vie économique immédiatement, s'inquiétant avec un soin tout particulier du ravitaillement : lait pour les enfants qui dans la plupart des villages en étaient privés ; le lait étant presque tout vendu au marché noir. La ration de pain a été immédiatement augmentée. Des rations de viande fraîche ont refait leur apparition. Le prix des fruits et des légumes sévèrement contrôlés et abaissés.

Dans certains villages, il a été procédé à une distribution gratuite de marchandises récupérées aux trafiquants du marché noir, ou des stocks pris aux allemands (Flayosc - distribution de lait, de bonbons et d'oeufs aux enfants.)

Ils ont su trouver les stocks de blé, que quelques paysans salopards gardaient, soit pour les boches, soit pour le marché noir.

Ont organisé le service sanitaire qui partout était à l'état embryonnaire. Par leurs propres moyens ont su trouver les produits pharmaceutiques, en ont approvisionné les postes de secours et les centres sanitaires installés dans les différents villages.

Des patrouilles F.T.P.F. ont partout parcouru toutes les routes. La garde des villages est instituée et faite par eux.

Le C.O.R. 52 344 Jean-Paul
(André Claverie).

12 - Le pouvoir à la Libération

A- Pouvoir municipal

NOTE A M. LE PREFET

-:-:-:-:-:-:-:-

SITUATION MUNICIPALE.

La question des municipalités est une de celles qui présentent le plus de difficultés et il est indispensable de lui donner une prompte solution.

L'ordonnance du 21 avril stipule que les conseils municipaux élus avant le 1er septembre 1939 doivent être maintenus ou remis en fonction. Mais, l'application de ce principe soulève de graves inconvénients.

Dans l'ensemble des communes du Département, en effet, des comités locaux de la libération ont été institués avant le débarquement allié et dès que la situation militaire le leur a permis se sont installés dans les mairies selon les directives reçues de l'échelon supérieur.

Actuellement, sollicités de remettre leur pouvoir entre les mains des anciens élus, ces comités se refusent généralement à abandonner la mairie. Ils présentent, pour justifier leur attitude, des arguments qui, il faut le reconnaître, sont de nature à le justifier. Il en est principalement deux d'une logique rigoureuse et qu'il est difficile de ne pas prendre en considération.

1°- Les comités de libération sont les artisans de la résistance et de la libération. Dans la clandestinité, ils ont assumé tous les risques de la lutte contre l'envahisseur, les anciens conseils municipaux par contre n'ont rien fait, et il serait anormal et injuste que l'administration des communes leur soit confiée.

2°- Les anciens conseils municipaux ne représentent plus l'opinion. L'opinion suit, cela est incontestable, les mouvements de résistance et elle verrait généralement d'un mauvais œil le retour au "statu quo ante". Si l'on ajoute à ces arguments : que les comités de résistance ont un dynamisme que les anciens élus sont loin de posséder ; que la libération du territoire, dont ils sont les artisans, leur a donné un prestige certain sur la population ; qu'ils s'appuient sur des partisans armés et résolus encore échauffés par la lutte contre l'envahisseur, il faut reconnaître que l'application rigoureuse de l'ordonnance du 21 avril est à peu près impossible.

Ce serait d'ailleurs faire preuve d'une extrême maladresse que de mécontenter les mouvements de résistance. Ils ont des droits politiques incontestables et ne pas admettre leur participation à l'administration des communes risquerait de les rejeter dans l'opposition.

Quelle doit donc être la position de l'administration préfectorale dans une question aussi délicate ? Elle se trouve en présence d'une part, de prescriptions trop rigides du Gouvernement, d'autre part d'une situation de fait dont il lui est impossible de ne pas tenir compte. Elle ne peut songer, en effet, à chasser par la force les comités locaux des mairies, ce serait créer une situation génératrice de troubles graves qu'il importe d'éviter à tout prix.

Il faut donc chercher ailleurs une solution et elle me paraît résider dans une interprétation très large de l'article 7 de l'ordonnance.

Cet article décide la dissolution des assemblées élues ayant directement favorisé ou servi le dessein de l'ennemi ou de l'usurpateur, et leur remplacement par des délégations spéciales.

Il est bien évident, sauf en ce qui concerne quelques rares municipalités réactionnaires, que très peu de municipalités anciennes puissent être considérées comme ayant favorisé directement le dessein de l'ennemi ou de l'usurpateur, ce n'est donc pas ce principe qu'il faut retenir, mais la possibilité d'instituer des délégations spéciales.

Bien que l'ordonnance soit muette sur ce point, il est évident que des délégations spéciales doivent être instituées dans les communes non seulement en cas de dissolution mais également en cas de démission des Conseils Municipaux. Il faudrait donc user de persuasion pour amener les anciens Conseils Municipaux à se démettre de leurs fonctions afin de pouvoir leur substituer des Délégations Spéciales composées d'un certain nombre de membres du Conseil Municipal et d'une émanation du Comité local de résistance.

Il ne semble pas que l'on puisse craindre une trop forte opposition des anciens conseillers municipaux dans l'application de ce système. Leur position est en effet nettement moins forte que celle des comités locaux et il paraît certain qu'ils s'estimeront heureux d'une solution les plaçant dans une situation égale à celle des comités.

Bien entendu, ainsi d'ailleurs que l'ordonnance du 21 avril en fait une obligation, le comité départemental de la libération serait appelé à émettre son avis sur la composition de ces délégations, ce qui donnera toute garantie politique aux divers mouvements de résistance.

Telle est à mon sens la solution à adopter. La question doit être résolue d'extrême urgence, car la situation est extrêmement tendue dans certaines communes, et seule une intervention rapide et conciliante de l'administration peut calmer l'effervescence qui s'y est manifestée.

En attendant que vous vouliez bien décider sur la question, et en votre absence, j'ai cru devoir adopter une attitude très prudente à l'égard des délégations qui se sont présentées à la Préfecture. Je leur ai exposé les termes de l'ordonnance, en précisant que le problème recevrait une solution après accord du Comité Départemental de Libération et après examen de la situation dans chaque commune.

D'autre part, en raison des graves problèmes concernant tant la situation politique, que la situation militaire et celle du ravitaillement, il m'a paru nécessaire de prendre en considération provisoirement la situation de fait, et d'autoriser à titre essentiellement précaire les occupants des mairies à administrer la commune. Je précise bien que l'avenir a

été entièrement réservé et qu'actuellement les délégations en fonction n'ont pas le caractère des délégations spéciales.

Je me suis d'autre part tout spécialement attaché à calmer les esprits et je pense y être parvenu dans la majorité des cas. C'était la besogne la plus urgente, mais cela ne saurait avoir qu'un court effet. C'est pourquoi il importe d'agir rapidement.

Nota : texte non daté et signé (illisible). Il émane certainement du préfet par intérim, Vidal, en place depuis le 15 août. Il est rédigé à l'intention de Sarie, arrivé à Draguignan le 24 août.

B- Le CDL et le pouvoir central

TOULON, le 22 septembre 1944

Le Comité Varois de la Libération

à Monsieur le Commissaire Régional de la République
S/couvert de M. le Préfet du Var
DRAGUIGNAN

Monsieur le Commissaire,

Le Comité de Libération tient à attirer votre attention sur la situation de fait qui est actuellement la sienne, et de vous suggérer les modifications de structure qui lui paraissent indispensables.

Les décrets d'Alger n'ont laissé après la Libération qu'un pouvoir consultatif aux Comités de libération.

L'attitude extrêmement compréhensive à notre égard de M. SARIE Préfet, qui fut l'âme de la Résistance dans le département, l'accueil très bienveillant que nous accorde M. le S/Préfet, naguère chef de maquis, donnent pour le moment à ces pouvoirs consultatifs une large possibilité de s'exercer. Mais ce n'est là qu'un lien sentimental sans fondement juridique. En fait, ces pouvoirs tendront inévitablement à devenir un simple droit d'information. Dès maintenant notre droit d'initiative et de proposition est de par les textes officiels très réduit. Sans l'ardent désir de M. SARIE de travailler en harmonie avec nous, nous ne pourrions participer activement à l'élaboration d'aucune des grandes affaires intéressant le département.

Les seules exceptions à cette règle sont la présentation des Municipalités et l'établissement des listes d'épuration. Les difficultés que soulèvent ces deux problèmes, les polémiques que ne manqueront pas de susciter les solutions que nous nous proposons quelles qu'elles soient, nous font facilement comprendre une des raisons qui ont poussé le Gouvernement à nous laisser l'initiative sur ces deux sujets ; mais une autre raison est intervenue, qu'il convient de signaler dès maintenant, car elle constitue un argument pour la thèse que nous allons défendre.

C'est que le Gouvernement provisoire de la République a compris la nécessité de donner aux listes Municipales et aux listes d'épuration, une sanction démocratique, et qu'il n'a pas hésité à reconnaître notre aptitude à représenter légalement la volonté des citoyens.

Mais à part ces deux questions, tous droits de contrôle et d'initiative nous échappent ; nous ne pouvons ni provoquer ni instruire des enquêtes sur des sujets essentiels, ni proposer une solution au pouvoir central.

Les raisons de l'amenuisement de notre nation (sic, lapsus probable pour pouvoir), ne nous apparaissent pas clairement. Il est possible que l'on ait redouté l'activité de groupements qui se sont manifestés par une opposition systématique et turbulente au Gouvernement de fait qu'était le gouvernement de Vichy et il est possible qu'on ait envisagé leur remplacement par une Assemblée plus maniable et plus docile.

La situation actuelle est donc la suivante : les affaires urgentes et importantes intéressant les individus et les collectivités du département sont réglées par la seule autorité des

représentants du pouvoir central, sans autre contrôle que celui de leur bonne foi et de leur bonne volonté, qui toutes deux sont d'ailleurs évidentes.

Nous avons pensé dans la clandestinité que les Comités de Libération, dans les premiers temps de la France Libre, joueraient un rôle prépondérant.

Nous pensions pouvoir examiner toutes les questions d'intérêt public, en délibérer et proposer des solutions au pouvoir central auquel nous n'avons jamais dénié ni l'autorité, ni la compétence, ni le droit de décider en dernier ressort.

Un nombre important d'affaires pendantes, la nécessité de répondre immédiatement à l'appel du public, nous font penser aujourd'hui que nous nous trompons pas. Enfin nous ne pouvons actuellement rester dans la position équivoque d'un Comité de Libération duquel le public se basant sur son passé réclame de nettes réalisations, alors que son pouvoir est réduit à néant. Nous ne pouvons conserver des responsabilités qui n'ont pas de contre-partie officielle.

L'octroi des pouvoirs que nous réclamons ici se justifie en droit (et) en fait.

La nécessité d'un organisme démocratique travaillant à côté des représentants du pouvoir central est indiscutable, et il est utile et juste que cet organisme représente les aspirations de la France nouvelle, et soit l'image de la lutte pour le maintien des libertés républicaines.

Loin d'altérer les pouvoirs des représentants du Gouvernement, un tel organisme ayant une profonde résonance dans le public, renforcerait l'autorité et permettrait un retour plus rapide à l'ordre. Le public sachant ses intérêts défendus auprès des représentants de l'autorité suivrait plus docilement leur avis.

L'absence d'un tel organisme ou le défaut de l'autorité qui lui est nécessaire peuvent amener de graves désordres en provoquant des initiatives fragmentaires ou partisans.

La réunion dans un délai assez court des anciens Conseils Généraux ne peut résoudre la question. Dans un grand nombre de départements, beaucoup de conseillers généraux s'ils n'ont pas démerité, n'ont pas pris une part active, prépondérante dans la Résistance. Leur activité réglée pour des périodes calmes est incapable de faire face à la situation présente et la durée limitée de leur exercice viendrait encore réduire leurs possibilités.

Par contre, les Comités de Libération ont été dans la clandestinité les authentiques représentants du peuple de France. Ils ont organisé la Résistance, c'est-à-dire l'activité essentielle et historique de la Patrie pendant cette période de défaite. Ils ont ainsi donné l'autorité nécessaire au gouvernement d'ALGER, et fourni les assises juridiques du Gouvernement provisoire de la République dans l'Empire et devant l'Etranger.

En résumé, il est absolument nécessaire d'avoir une Assemblée délibérante, éclairant et appuyant l'Autorité Gouvernementale, et cette Assemblée ne peut être que le C.D.L. qui a puisé dans son activité passée le droit indiscutable de représenter la France Résistante.

Nous nous permettons, Monsieur le Commissaire, d'insister pour une réponse rapide à notre demande, en raison des troubles mineurs sans doute, mais significatifs qui se sont déjà produits et qui apparaissent comme le résultat de cette carence de représentation dont nous nous plaignons.

Veillez agréer, Monsieur le Commissaire, l'assurance de nos sentiments élevés et dévoués.

Nota : cette lettre, dont nous ignorons si elle a été suivie d'une " réponse rapide ", est signée par le président du CDL, Frank Arnal. Le sous-préfet de Toulon est Marc Reinaud.

Nous en avons publié un extrait dans *Le Var...*, *op. cit.*, document 183.

Source : ADV, 1 W 95.

13 - La légende en marche

Source : *La Liberté du Var*, 6 juin 1945, article de Victor Petit.

CE MATIN-LA...

Les maquisards du Haut-Var

s'emparaient d'AUPS

C'était le 7 juin de l'an dernier...

La veille la radio de Londres avait annoncé la nouvelle si longtemps attendue : les Alliés venaient de débarquer sur la côte normande.

Tous les maquis, en alerte, tressaillirent... Le grand jour était venu, du baroud tant espéré.

Je me trouvais à Aups, en congé, dans une pension à l'écart du village, où des "suspects", pour la plupart israélites, s'étaient mis à l'abri. J'avais moi-même confié ma gosse à l'aubergiste, la bonne maman Albouy.

Ce matin-là, en revenant de son marché, notre hôtesse nous dit :

- Ils sont là !... ils sont descendus.
- Les boches ?

- Non ! les maquisards ! Ils ont pris la poste, la mairie. Ils ont enlevé le receveur, le pharmacien. Ils ont collé des affiches. Il n'y aura pas du bruit, au moins, dites ? Les Allemands sont si près... Ils sont à Carcès...

Du bruit ? On verra bien ! Si le Jour V est là, ce n'est pas le moment de s'attarder sur ses suites. On l'a tant souhaité ce jour !

On déjeune sur le pouce, et nous voici à Aups, qui a retrouvé son atmosphère de 1851, que perpétue, sous les platanes, la colonne élevée à la mémoire des défenseurs de la République, morts pour elle, et le respect des lois.

Les petits-fils des proscrits du Bas-Empire n'ont pas fait mentir leur race. Les voici, fidèles, qui continuent l'exemple de leurs aînés.

Pistolets, mitraillettes au poing, cheveux au vent, mal chaussés, avec, au menton, des barbes d'une semaine, ils ressuscitent magnifiquement les sans-culotte de 92.

D'abord, les boutiques se sont fermées... Il y a, dans l'air, une odeur de poudre qui flotte... Cela sent la bataille imminente...

Mais les maquisards vont de porte en porte, rassurent les gens - Aups est surpeuplé... Trois mille repliés habitent depuis les bombardements. Les enfants, les vieux s'y comptent par centaines. On craint pour eux...

Une affiche collée aux coins des rues vient apaiser ces craintes. On y lit : "**Front National**. Que chacun vaque à ses affaires. La population n'a rien à craindre des réfractaires. Ils viennent pour la protéger et la ravitailler. Mort aux boches et aux traîtres ! Vive la République !"

Les boutiques rouvrent... On respire ; et d'autant que la matinée se passa sans incident.

Les maquisards patrouillent, tiennent les routes d'accès au village...

Vers la fin de l'après-midi, un fridolin passe en trombe à motocyclette. C'est un éclaireur envoyé par la Kommandantur. Il met pied à terre sur la grand'place et, ayant, d'un coup d'œil, jugé la situation, il s'engouffre dans le poste de gendarmerie, dont il referme sur lui la porte.

Il n'en sortira pas vivant.

Une chape de silence est établie autour de l'immeuble. Un piège auquel le boche, après quelques heures d'attente, se laisse prendre. Il ouvre la porte de son refuge, fait un pas au dehors et tombe, les bras en croix, le nez contre la terre abattu par une rafale de mitraillette.

- Au frais ! s'exclame le maquisard qui guettait la sortie du frisé...

Le lendemain, boches et miliciens envahissent le village. Mais les seconds, seulement, entrent en contact avec les habitants qu'on menace de quelque Oradour. Soixante-dix hommes sont chargés sur un car et emmenés sur un chantier allemand, à Fréjus.

Sera-ce tout pour payer la mort du Fritz ?

Non : une battue milicienne suit cette démonstration. Deux maquisards tombent sous les balles des salauds.

Deux jours plus tard, leurs cadavres retrouvés et ramenés au village, Aups leur fait des obsèques solennelles, à la barbe du préfet. Tous les magasins sont fermés. La population tout entière accompagne au cimetière ces morts pour la Patrie.

1851 rejoint 1944...

- Ils sont sortis trop tôt ! disaient les vieux, au soir de cette journée...

Les héros authentiques ne savent pas attendre.

Nota : comme il se doit, cette description des événements comporte de nombreuses erreurs et omissions (dates, nombre de morts allemands, circonstances des exécutions de maquisards, etc.).